

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune de La Ciotat - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2016/2020 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de La Ciotat pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2020. Celui-ci fait apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1 du rapport.

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE POLYVALENT CULTURE ET FETE « LA PEYREGOUA »

La commune poursuit la construction d'un complexe culture et fête situé quartier de la Peyregoua. Ce nouvel équipement fournira les infrastructures nécessaires en termes de fonctionnalités, de capacité d'accueil ou d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il se composera de plusieurs espaces avec notamment une salle de spectacles, un espace forum regroupant deux salles modulables isolées phoniquement, trois salles de réunions, des bureaux dédiés aux fonctions d'accueil et d'administration, des locaux de stockage, un espace traiteur, des vestiaires et des sanitaires. Enfin, les espaces extérieurs seront également aménagés (abords, zones de stationnements publics et personnels, aires de service et de livraisons, espaces verts).

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2020 s'élève à 3 084 219 € HT, dont 303 706 € HT pour la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2 066 427 € dont 203 483 € au titre de la tranche 2019.

**RESTRUCTURATION DU VIEUX LA CIOTAT (CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE MUSICALE DANS LE
THEATRE SAINT-JACQUES)**

La commune poursuit la création d'un pôle culturel dans le cœur du Vieux La Ciotat. Ainsi, l'ancien théâtre Saint-Jacques situé près de la médiathèque Simone Veil, recevra le conservatoire de musique municipal et la future médiathèque musicale. D'une superficie de 1000 m², le bâtiment sera entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Le nouveau conservatoire proposera de nombreuses salles modernes et adaptées aux pratiques instrumentales et à l'art dramatique. Il sera équipé d'un auditorium de 100 places dédié aux manifestations culturelles et aux concerts. Il

jouxtera un nouveau service, la médiathèque musicale qui permettra aux élèves, usagers et visiteurs de profiter d'un espace réservé à la lecture musicale en libre accès.

Les salles de musique, d'art dramatique, de formation musicale ainsi que les bureaux du personnel occuperont les deux étages du bâtiment. Le hall d'accueil pourra accueillir des expositions. Enfin, la place Pierre Gautier située devant l'ancien théâtre sera redynamisée.

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2019 s'élève à 3 426 003 € HT, dont 1 011 110 € HT pour la tranche 2019. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de la Drac de 351 484 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2 398 202 € dont 707 777 € au titre de la tranche 2019.

RENOVATION DES STADES VIREBELLE, MAGRI ET BOUISSOU

La commune poursuit la rénovation complète du stade Jean Bouissou, sise avenue de Clavel. L'année 2019 sera consacrée à l'achèvement des travaux de transformation du terrain stabilisé en pelouse synthétique. L'entrée publique du stade sera modifiée avec la création d'un parking de 103 places et de son éclairage.

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2020 s'élève à 5 707 810 € HT, dont 232 192 € HT pour la tranche 2019. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de la Région de 168 875 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2 699 642 € dont 90 555 € au titre de la tranche 2019.

REAMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE AVEC LA CREATION D'UN GUICHET UNIQUE ET D'UN CCAS

La commune achève la rénovation de l'ancienne école « Romain Rolland » située boulevard Guérin. Ce bâtiment entièrement réhabilité permettra au CCAS d'emménager dans des locaux mieux adaptés. En attendant la fin des travaux, le CCAS poursuit sa mission au 1^{er} étage de l'hôtel de ville. Un guichet unique pour recevoir le public a été créé et les bureaux ont été modifiés et agencés pour mener à bien la continuité du service.

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2019 s'élève à 2 261 639 € HT, dont 591 415 € HT pour la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 470 066 € dont 384 420 € au titre de la tranche 2019.

OPERATION STRATEGIQUES FONCIERES POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE STRUCTURE SOCIO-CULTURELLE

Le projet porte sur deux acquisitions immobilières. La première concerne une ancienne colonie de vacance située chemin du Garoutier appartenant à la Mairie de Montreuil. La commune de La Ciotat envisage d'y construire un groupe scolaire de quatre classes maternelles et huit classes élémentaires, un restaurant scolaire et un centre de loisirs intégré. La seconde, est une ancienne maison de ville à proximité de l'ancien théâtre Saint-Jacques et de la médiathèque Simone Veil. Elle sera entièrement rénovée afin d'y créer un espace social et culturel accessible à tous.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 s'élève à 1 967 377 € HT. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 377 164 € au titre de la tranche 2019.

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE « LES SEVERIERS 2 »

L'effectif d'élèves du secteur Nord-Est de la ville de La Ciotat est en constante augmentation. C'est pourquoi la municipalité souhaite construire un nouveau groupe scolaire de cinq classes élémentaires.

Cet établissement sera entièrement numérisé avec des classes équipées de tableaux blancs interactifs et bénéficiera de performances techniques élevées. Le restaurant scolaire de dernière génération permettra d'accueillir l'ensemble des élèves durant la pause méridienne. Le bâtiment sera conçu de manière à supporter un étage pour de futurs locaux avec une extension envisagée de deux ou trois classes supplémentaires en rez-de-chaussée.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 s'élève à 2 718 293 €HT. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 766 890 € au titre de la tranche 2019.

REHABILITATION DES SANITAIRES DANS LES BATIMENTS PUBLICS

La commune de La Ciotat envisage de rénover les sanitaires des établissements scolaires suivants :

- l'école maternelle Jean ZAY et l'école élémentaire Maltemps dont les travaux porteront uniquement sur les sanitaires des filles,
- le groupe scolaire de la Garde où seront réhabilités les sanitaires des filles, des garçons et du réfectoire,
- l'école maternelle de la Salis pour laquelle une extension des sanitaires est prévue.

Par ailleurs, les sanitaires de l'hôtel de ville devenus vétustes et dégradés feront également l'objet d'une réhabilitation. La surface du projet est de 200 m² et concerne sept zones.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 s'élève à 931 666 €HT. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 652 166 € au titre de la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2016/2020 s'élève à 7 755 759 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 5 182 455 € pour la tranche 2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, la dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n°301 du 16 décembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL